

Ecoles d'art : élection du nouveau bureau de l'Andéa qui se dote d'une présidence collégiale

Paris - Publié le mercredi 23 mai 2018 à 17 h 42 - Nomination n° 120704

Une présidence collégiale est élue à la tête de l'Andéa le 16/05/2018, annonce l'association le 23/05/2018.

Les co-présidents de l'association des directeurs d'écoles d'art élus par 11 voix et deux abstentions sont :

- Loïc Horellou, designer, professeur à la Haute école des arts du Rhin ;
- Christelle Kirchstetter, directrice de l'École supérieure des beaux-arts de Nîmes ;
- Muriel Lepage, directrice de l'École supérieure d'art de Clermont Métropole ;
- Stéphane Sauzedde, directeur de l'École supérieure d'art Annecy Alpes.

Christian Debize, directeur de l'École nationale supérieure d'art et design de Nancy, est élu secrétaire, et Hervé Alexandre, secrétaire général de l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux, trésorier.

Après la démission en septembre 2017 d'Emmanuel Tibloux, directeur de l'Ensba Lyon et président de l'Andéa depuis 2009, une présidence collégiale par intérim avait été assurée par les quatre vice-présidents de l'association - Jean-Michel Géridan, Stéphane Sauzedde, Muriel Lepage et Bernhard Rüdiger. Emmanuel Tibloux avait quitté ses fonctions de manière anticipée « afin de susciter des candidatures ».

Composition du CA de l'Andéa

Six nouveaux administrateurs de l'Andéa avaient été élus pour un mandat de trois ans lors de l'assemblée générale de l'association le 23/03/2018. En plus du bureau, les autres administrateurs sont :

- Sophie Claudel, directrice de l'École nationale supérieure d'art de Dijon ;
- Jacqueline Febvre, directrice de l'École supérieure d'art et design d'Orléans ;
- Benjamin Hochart, artiste, enseignant à l'École supérieure d'arts & médias, Caen-Cherbourg ;
- Odile Le Borgne, directrice de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne - site de Rennes ;
- Michèle Martel, historienne de l'art, professeur à l'École supérieure d'art de Clermont Métropole ;
- Pierre Oudart, directeur des Beaux-Arts de Marseille ;
- Maxime Raynaud, étudiant à l'École supérieure d'art des Pyrénées ;
- Bernhard Rüdiger, artiste, professeur à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon ;
- Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon et ancien président de l'Andéa.

Maud Le Garzic Vieira Contim est coordinatrice de l'association.

Lors de sa réunion du 16/05/2018, le CA a établi ses nouvelles modalités de travail

- Chacun des 15 membres du Conseil portera un ou plusieurs dossiers dont il sera responsable. Cette personne sera référente pour les interlocuteurs que le sujet sollicitera, et elle animera la commission ad hoc rassemblant tous les concernés de la communauté des écoles.
- Le bureau élu (trésorier, secrétaire et présidence collective) s'occupe de la stratégie de l'association et la représente légalement.
- La présidence assumée collectivement par quatre personnes sera chargée de porter la voix de l'association, d'animer le Conseil et de construire l'agenda des différents sujets à traiter au regard de l'actualité des écoles et de l'environnement national et international.

Les objectifs de la nouvelle gouvernance

- « Permettre de mener à terme chacune des réformes actuellement en cours, dont en premier lieu celle des statuts des professeurs.
- Contribuer à la pérennisation du service public de l'enseignement supérieur de la création pour toutes et tous et accompagnera la mise en place des schémas d'orientation des arts visuels actuellement en cours partout sur les territoires.
- Inscire encore davantage le réseau des Beaux-Arts de France dans le débat international sur l'éducation, l'art et l'émancipation, et entend mettre en avant l'inventivité pédagogique partout à l'œuvre dans les écoles d'art.
- Intensifier sa contribution aux grandes questions relatives aux mouvements du monde, et pour cela, plus que jamais, réaffirmer le lien des écoles supérieures d'art et design aux milieux professionnels de la création : se tenir au plus proche des artistes, des designers, des théoriciens et autres esprits libres qui permettent l'ouverture aux possibles. »

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

ANÉA

- Statut : association

- Création : 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art. Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012

- Missions : plateforme de réflexion ; instance de proposition ; force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.

- Chiffres : elle regroupe la totalité des 46 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac+3 et Bac+5

Contact : Maud Le Garzic Vieira Contim 06 26 38 82 84

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art

32 rue Yves Toudic

75010 Paris - FRANCE

Téléphone : 06 26 39 92 84



Fiche n° 1833, créée le 05/05/14 à 12:22 - MàJ le 12/09/14 à 12:12

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »